

Ce document vise à fixer les dispositions sanitaires dans le cadre de la reprise d'activité suite à la crise sanitaire du COVID-19.

Elle présente les mesures prises par Espaces Formation et les mesures pour l'ensemble des stagiaires.

**Ces mesures devront être strictement et intégralement RESPECTEES.**

### A votre arrivée sur le site,



Portez un masque de protection



Désinfectez-vous les mains avec la solution hydro alcoolique mise à disposition notamment dans le hall d'entrée.



Chaque jour, les locaux et le matériel seront intégralement nettoyés et désinfectés : Espaces communs, sanitaires, toutes les surfaces de contacts, tables, chaises, matériels de secourisme.

### Au cours de votre journée,

Merci de respecter scrupuleusement les consignes suivantes afin de prévenir les risques de transmissions du virus à vous et aux autres personnes :

- Un sens de circulation sera établi dans les couloirs. Il conviendra de s'y conformer pour faciliter le respect de la distance minimale d'un mètre entre les personnes.
- Les stagiaires se doivent d'apporter leur propre stylo



### En salles de cours,

La capacité des salles de cours est revue afin de permettre le respect de la distance minimale d'1 mètre entre les personnes.

### En pause,

Afin d'éviter les rassemblements importants de personnes lors des pauses, celles-ci seront étalées selon un planning défini par la direction du centre (*votre formateur vous communiquera votre horaire de pause*).

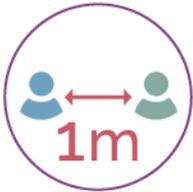
Les machines à boissons chaudes et froides seront condamnées, apportez vos bouteilles d'eau et thermos de boisson chaude personnels.

Les locaux seront fermés pendant la pause déjeuner.



## RESPECT DES GESTES BARRIÈRES ET DES RÈGLES DE DISTANCIATION

Dans le cadre du COVID-19, les mesures nécessaires préconisées par le Gouvernement concernent en particulier le respect des gestes barrières et le respect des règles de distanciation.



## PORT DU MASQUE EN SITUATION DE TRAVAIL

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans l'ensemble de la structure.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous procurer un masque, rapprochez vous de votre formateur.

**DANS TOUS LES CAS LE PORT D'UN MASQUE COMPLÈTE LES GESTES BARRIÈRES MAIS NE LES REMPLACE PAS !**



## VEILLER À PRÉSERVER SA SANTÉ ET CELLE DES AUTRES

Si vous êtes dépisté positif au COVID-19, vous devez impérativement prévenir votre formateur référent.

### Sanction

En cas de non-respect de ce protocole sanitaire, les formateurs se réservent le droit de demander le renvoi du stagiaire.



### POUR L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN :

- Respecter la distance minimale d'un mètre.
- Le port du masque est obligatoire
- Éviter les surfaces en contact avec la peau (barres de maintien, fenêtres, etc.).

